

## Prix de thèse du Sénat

Le Prix de thèse du Sénat a pour objectif de « distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités locales. » (Art. 1er al. 3 de l'arrêté n° 2016-153 du Bureau du Sénat du 23 juin 2016).

Le Prix de thèse, d'un montant de **9 000 €**, dont 6 000 € sont affectés à la publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » aux éditions Dalloz, est attribué par un jury présidé par M. le Président du Sénat ou sa son représentant.e et composé de sénateur.rice.s, de professeur.e.s des universités spécialisé.e.s en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat.

Le jury peut également décerner un **Prix spécial**.

**Ces prix font l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat.**

## Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat (notamment par l'Assemblée nationale ou le Conseil constitutionnel).

Seules sont retenues les thèses déclarées recevables par un comité de sélection, rédigées en langue française et portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités locales.

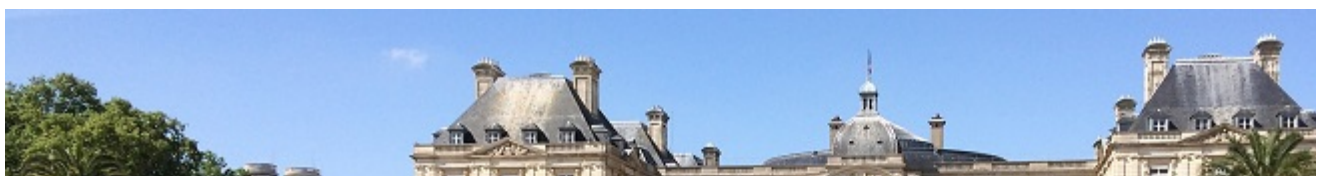
Les candidat.e.s devront faire parvenir leur thèse sous forme électronique uniquement (fichier PDF par courriel), pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :

- une lettre de motivation, - un CV, - le rapport du jury de thèse,
- un résumé de la thèse en deux pages maximum, distinct du texte utilisé lors de la soutenance et accessible à des spécialistes du sujet traité.

Les candidat.e.s sont informé.e.s que toutes les thèses qui nous parviendront, primées ou non, auront vocation à être intégrées à notre catalogue, sauf instruction contraire de leur part.

L'ensemble de ces éléments devra être expédié à : [prixdethese@senat.fr](mailto:prixdethese@senat.fr).

**+ Brochure Prix de thèse du Sénat 2019**





13 décembre 2018

15 janvier 2019